

CANHICAP®

Principes fondamentaux et éthiques

L'association CANHICAP® a pour vocation d'accompagner les personnes souffrant de handicap, quelle qu'en soit la nature, afin qu'elles puissent **former elles-mêmes leur propre chien d'assistance, en fonction de leurs besoins et de leur projet de vie.**

Cette démarche vise à permettre au bénéficiaire de construire avec son chien un partenariat durable, susceptible d'améliorer ses conditions de vie, notamment dans les domaines de la santé physique et/ou psychologique, des relations sociales, de l'intégration dans la société et de l'autonomie.

Dans cette démarche, CANHICAP® s'engage :

À respecter la personne et ses choix

CANHICAP® respecte le bénéficiaire dans ses choix et dans les décisions qui concernent son projet.

Ce respect porte notamment sur **le choix du chien avec lequel il souhaite partager sa vie, le choix des aides qu'il souhaite lui apporter, ainsi que le rythme et la durée de sa formation.**

À respecter le chien comme un partenaire à part entière

CANHICAP® considère le chien comme **un partenaire vivant et à part entière du binôme.**

À ce titre, l'association reconnaît sa nature propre, ses codes sociaux, ses modes de communication et sa sensibilité physique, psychique et émotionnelle.

Elle veille à transmettre au bénéficiaire les connaissances nécessaires à la compréhension de ces particularités ainsi que de **ses besoins sociaux, physiques et matériels**, afin que le partenariat puisse se construire dans le respect de chacun.

À transmettre pour rendre autonome

CANHICAP® apporte au bénéficiaire les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour lui permettre de **former lui-même son chien en fonction de ses propres besoins.**

Cette transmission doit également lui permettre de faire évoluer les apprentissages au-delà de la formation initiale et de continuer à développer les compétences de son binôme en fonction de l'évolution de ses besoins et de son environnement.

À encadrer et valider les apprentissages

CANHICAP® encadre les apprentissages, en assure le suivi et en évalue la progression.

L'association accompagne le binôme dans la construction de ses compétences et **valide le niveau atteint au regard des objectifs définis dans le projet de formation.**

À être à l'écoute du bénéficiaire

CANHICAP® reste à l'écoute du bénéficiaire tout au long de son parcours et lui apporte une attention particulière **dans les moments de difficulté, d'interrogation ou de doute.**

Cette écoute a pour objectif de permettre au bénéficiaire de comprendre les difficultés rencontrées et de trouver les moyens de poursuivre son parcours.

À encourager l'initiative et l'autonomie

CANHICAP® encourage les initiatives du bénéficiaire dans sa relation avec son chien.

Elle favorise sa capacité à **observer, comprendre, décider et agir par lui-même**, afin qu'il puisse progressivement acquérir l'autonomie nécessaire à la conduite de son binôme.

À respecter la vie privée du bénéficiaire

CANHICAP® respecte la vie privée du bénéficiaire.

L'accompagnement porte sur **le projet de formation et le fonctionnement du binôme** et ne constitue pas une intervention dans la vie personnelle du bénéficiaire.

L'association s'interdit donc toute intrusion dans sa vie privée qui ne serait pas directement liée à l'accompagnement du projet ou au bien-être et au fonctionnement du binôme.

Pour CANHICAP®, accompagner ne signifie pas faire à la place du bénéficiaire. C'est lui transmettre les connaissances, les outils et la confiance nécessaires pour qu'il puisse construire lui-même, avec son chien, un partenariat durable et autonome.

Valeurs fondatrices

L'association CANHICAP® fonde son action sur des valeurs de **respect, de solidarité et de bienveillance** dans l'aide et l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel.

Son action s'inscrit dans un esprit **laïque, apolitique et adogmatique**, dans le respect des convictions, des choix et de la dignité de chaque personne.

Ces valeurs s'appliquent à l'ensemble des personnes qui participent à la vie de l'association : bénévoles, bénéficiaires, membres, partenaires et intervenants. Chacun s'engage, dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, à adopter un comportement respectueux et conforme aux principes portés par CANHICAP®.

L'association CANHICAP® s'engage à favoriser la participation de tous à la construction d'un environnement **serein, respectueux, bienveillant et fondé sur l'entraide collective**.

Pour CANHICAP®, cette charte éthique constitue un cadre commun. Elle rappelle que l'accompagnement repose sur la confiance, le respect mutuel, la solidarité et la responsabilité de chacun dans la qualité des relations et dans la vie collective de l'association.